



Bidart
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 241104-01)**

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre et le quatre du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, Sophie VALDAYRON, Alexandra BOUR, Sophie DUFIET, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Éric IRASTORZA, Jeanne DUBOIS, Michel LAMARQUE, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Christine CAYZAC ayant donné pouvoir à Sophie VALDAYRON, Marc CAMPANDEGUI ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD, Christine CALEN ayant donné pouvoir à Mabel ETCHEMENDY, Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire	Pierre DAGOIS	Amaia ETCHELECOU

OBJET :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des effectifs de la façon suivante :

Afin d'accompagner le développement de la bibliothèque Toki-Toki, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi polyvalent assurant des activités administratives liées à la gestion du fond documentaire, ainsi qu'à de nouvelles activités au bénéfice des usagers (livraisons à domicile par exemple) :

Service	Fonctions	Temps de travail	Cadre d'emploi possible	Grades possibles
Bibliothèque	Agent administratif	Temps complet	Adjoint Administratifs (Cat.C)	<u>Tous les grades du cadre d'emploi :</u> - Adjoint Administratif - Adjoint Administratif Principal 2ème classe - Adjoint Administratif Principal 1ère classe

Il est précisé que les crédits suffisants ont été prévus au budget.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide la modification du tableau des effectifs ci-dessus exposée.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 08.11.224
et publication ou notification du 15.11.224

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI